

# CONDITIONS PARTICULIÈRES DU CASHBACK

## Campagne novembre - décembre 2018

1. Ces conditions sont applicables à la promotion «CASHBACK novembre-décembre 2018» de TÉLÉSAT, proposée par M7 Group S.A., ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, Rue Albert Borschette 2 (R.C.S. Luxembourg: B 148.073 - Autorisation d'établissement n°00143760/1), ci-après dénommée « M7 Group ». TÉLÉSAT® est une marque utilisée sous licence par M7 Group S.A. Les conditions générales et particulières de TÉLÉSAT sont également d'application et peuvent être obtenues sur simple demande via le Service client de TÉLÉSAT ou sur <https://www.telesat.be/conditions/>. Si les conditions particulières diffèrent des conditions générales et particulières de TÉLÉSAT, les conditions particulières de cette action sont applicables.

2. Offre valable du 13/11/2018 au 01/01/2019 (« Période de promotion »).

3. Pour tout achat soit d'un Pack de Location avec Décodeur HD interactif MZ-101 soit d'un Pack de Location avec Enregistreur HD interactif MP-201 et lié à la souscription d'un abonnement de 6 mois au bouquet Basic ou Basic+ durant la Période de promotion. Offre également valable sur les formules All-in-One Basic et All-in-One Basic+. Les participants qui répondent aux conditions de l'offre se voient rembourser de 99 €. Et ce uniquement sur le compte bancaire identifié sur le formulaire de remboursement par les codes BIC et IBAN mentionnés par les participants, dans les 3 mois à compter de la fin de l'action.

Le remboursement sera donc effectué par TÉLÉSAT courant du mois de mars 2019. Le paiement éventuel, avant fin mars 2019, du solde ouvert n'entre pas en ligne de compte et ne donne pas droit au participant de bénéficier du-dit cashback. Conditions complètes de l'offre sur <https://www.telesat.be/conditions/> ou en magasin.

	Basic / All-in-One Basic	Basic+ / All-in-One Basic+
Pack de Location avec Décodeur HD interactif MZ-101	99 € remboursés	99 € remboursés
Pack de Location avec Enregistreur HD interactif MP-201	99 € remboursés	99 € remboursés

4. Pour entrer en ligne de compte pour bénéficier de la promotion, les participants envoient le formulaire cashback dûment complété en y joignant une copie du contrat d'abonnement signé, le code barre du Pack de Location et une copie de la preuve d'achat originale, le tout suffisamment affranchi à l'adresse : **TÉLÉSAT - Action Cashback novembre-décembre 2018 - Boîte postale 41 - 1410 Waterloo** - dans les quatre semaines suivant l'achat et, en tout cas, au plus tard le 31 janvier 2019 (le cachet de la poste faisant foi).

5. Seuls les formulaires entièrement lisibles seront acceptés. Les envois contenant des données incomplètes, illisibles ou erronées ne seront pas traités. Les preuves d'envoi ne sont pas acceptées au titre de preuve de réception. Les formulaires, preuves d'achat et codes-barres ne seront pas renvoyés aux participants. L'action n'est valable que pour les nouveaux clients. Un nouveau client est un client qui n'a pas été abonné aux Services de TÉLÉSAT depuis au moins six mois. Les participants peuvent bénéficier au maximum deux fois de la promotion par ménage (même nom à la même adresse et même numéro de compte), s'ils remplissent au moins deux fois les conditions.

6. L'offre ne couvre pas les éventuels frais d'installation, les frais d'envoi ou les frais de livraison.

7. L'action n'est valable que pour les achats effectués dans les points de vente participants ou dans la boutique en ligne TÉLÉSAT, pour autant que la réduction n'ait pas été comptabilisée lors de l'achat.

8. En cas de vente à distance, le consommateur a le droit de notifier à l'entreprise qu'il renonce à l'achat, sans pénalités et sans indication de motif, dans les 14 jours calendrier à dater du lendemain du jour de la conclusion du contrat de service. Une vente à distance est un contrat conclu sans la présence physique simultanée de l'entreprise et du consommateur (voir aussi article I.8.13° du Code de droit économique). Un contrat conclu auprès d'un revendeur n'est pas considéré comme une vente à distance.

9. TÉLÉSAT ne peut en aucun cas être tenu responsable de la communication de données ou d'informations erronées d'un client ou d'un revendeur dans le cadre de cette action.

10. Les fautes d'impression, d'orthographe et autres types d'erreurs ne peuvent être invoquées comme fondement d'une obligation quelconque de la part de TÉLÉSAT dans le cadre de cette action.

11. M7 Group se réserve le droit de mettre un terme à l'action ou de la modifier à tout moment.

12. Cette action n'est pas cumulable avec d'autres actions de TÉLÉSAT.